L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 AOUT 1883. 56me Année

Dufour, Donnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 17 AOUT 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Supplément de L'ABEILLE.

Voir le supplément de L'ABEILLE pour les annonces de ventes de propriétés par le collecteur de taxes d'Etat.

L'ABEILLE du 1er Septembre.

L'ABEILLE publiera, le 1er septembre prochain, un exposé aussi complet que possible des opérations commerciales et financières de l'exercice 1882-83, à la Nile-Orléanaise. Aucun détail ne sera négligé, et on pourra y puiser de fort utiles renseignements. Comme ce numéro de L'ABEILLE sera tiré à un nombre très considérable d'exemplaires il sera expédié sur tous les points, tant en Europe qu'en Amérique. Nous croyons devoir le signaler à l'attention des annonceurs.

Les richesses forestières du Sud. Nécessité de les sauver.

Nous avons, plus d'une fois déjà, entretenu nos lecteurs des dévastations dont ont été victimes les forêts de l'Est, du Nord, de l'Ouest des Etats-Unis, et des parties immenses qu'a ainsi faites le pays. Le mal n'est peut-être pas irréparable, et il est possible qu'avec de longs travaux, un travail de près d'un siècle, et des dépenses incalculables, on arrive à reconstituer, en partie ces forêts, source de richesses et de salubrité pour l'Union entière. Pourtant, il en est une partie, le Sud, qui jusqu'ici a échappé à ces déprédations : au moment où des spéculateurs s'apprêtent à diriger de ce côté leurs efforts, il est bon de jeter le cri d'alarme, d'avertir le pays, quand il en est temps encore, et de mettre un terme, s'il est possible, à l'œuvre de destruction.

On a dit pas toutes les richesses que possède le Sud, en fait de forêts et de pinières : longtemps on a négligé de s'en enquérir, et c'est dans ces dernières temps seulement, que l'administration du recensement a été livrée sur ce sujet à de sérieuses recherches.

Il y a, en Louisiane seulement, plus de quatre-vingt quatre milliards de pieds de pins, d'excellente qualité, qui se vendraient à un haut prix, sur tous les marchés du monde. A lui seul, notre Etat en possède plus qu'il n'en reste dans les Etats du Wisconsin, du Michigan, du Minnesota.

L'Arkansas, de son côté, compte quarante-un milliards de pieds de pins jaunes, et le Texas n'en a pas moins de soixante-sept milliards. Ces trois Etats ensemble contiennent cent quatre-vingt dix milliards de pieds quantité double de ce que l'on peut trouver au Nord, dans les Etats qui avoisinent les lacs.

Ce n'est là encore qu'une partie des ressources du Sud. On peut suivre, sur la carte, une immense ceinture de forêts, qui commence en Virginie et s'étend, à travers l'ancien Etats, le long de l'Océan Atlantique et du Golfe du Mexique, jusqu'à la rivière Brazos. Sur cette vaste étendue de terrain, s'élèvent au moins deux cent cinquante milliards de pieds de pins, de qualité supérieure—c'est à-dire, de quoi suffire, pendant deux cent cinquante ans, à une consommation raisonnable de tout le pays.

C'est de ce côté que les spéculateurs commencent à diriger leurs destructives scieries mécaniques, à renouveler leurs dévastations du Nord et de l'Ouest. On peut, pour ainsi dire, suivre des yeux leurs travaux, et les tableaux statistiques nous donnent à cet égard des renseignements exacts.

Depuis un certain nombre d'années, le pin de la Georgie est exploité par eux ; c'est lui qui fournit presque tout le matériel de charpente et de menuiserie au Nord ; il est devenu, de plus, un important article d'exportation. La scierie portative vient de pénétrer dans la partie Est du Tennessee ; on peut la voir fonctionner également dans la Caroline du Nord, dans la Caroline du Sud et dans la Floride. Partout où un chemin de fer, un cours d'eau navigable, traverse une forêt, on est sûr d'y trouver en fonctions l'instrument de destruction. C'est par milliers de pieds que s'abattent, tous les jours, les arbres qui font la richesse de ces Etats. Tout cela est dégrossi et scié avec une rapidité effrayante, puis expédié au Nord, on exporté en Europe. La spéculation arrive fait main basse sur tout ce qu'elle trouve sur son chemin ; elle abat avec une ardeur fiévreuse ; peu lui importe que les forêts disparaissent, elle sait qu'elle en trouvera, plus loin, d'autres qu'elle exploitera de même. Elle poursuit aveuglément la satisfaction de ses intérêts du moment, sans se soucier de l'avenir.

Le fait est que les bénéfices tirés de ce métier, sont, pour elles, une irrésistible tentation. Que l'on y songe : En Georgie, le pin vaut de huit à dix dollars les mille pieds ; une fois scié en planches de deux pouces et demi d'épaisseur et expédié sur le marché de New-York, il se vend vingt-cinq dollars les mille pieds ; ainsi s'en est-il expédié, en 1880 seulement, trois cent millions de pieds, qui ont rapporté cinq mil ons de dollars. Sur une seule ligne de chemin de fer qui traverse le Sud de la Georgie, on compte neuf énormes scieries à vapeur, capables de transformer en planches trois cent quarante mille pieds par jour. Une année leur suffirait pour dépouiller complètement plus de soixante mil's arpents de forêts. Avec ces nécessités de mort, les pinières de la Georgie ne dureront pas longtemps.

Nous avons sous les yeux une excellente Revue—*The Industrial Review*—publiée à Philadelphie, laquelle traite, d'une façon magistrale, toutes les questions qui intéressent l'avenir matériel de l'Union ; elle compare l'œuvre de ces monstrueux instruments que l'on appelle des scieries mécaniques à celle du ver du coton. Le ver s'attaque, à un champ il y pénètre, d'un côté, il y ravage tout sur son chemin ; quand il arrive à l'autre extrémité, il ne reste plus rien, la destruction est complète.

Nous ne connaissons pas de comparaison d'une vérité plus profonde, et plus déplorable.

Et, maintenant, la Georgie une fois bien dénudée, bien rasée, bien tondue comme le mouton dans la bergerie—avec cette différence, toutefois, qu'ici la toison ne repousse plus—que va faire la spéculation ? Jeter, sans doute, un regard vers l'Ouest, diriger ses destructives scieries contre l'Alabama, le Mississippi ; en moins d'années qu'il ne faut de jours à la chenille du coton pour dévorer un champ, elle aura ravagé ces deux Etats. Et, de-là, où ira-t-elle ? Ne la voyez vous pas traverser le fleuve, s'attaquer à l'Arkansas, à la Louisiane, au Texas ? Il y a là dix mille milles carrés de forêts de pins, restées jusqu'ici presque intactes ; quelle bonne fortune pour elle ! La laisserons-nous achever, de ce côté, son œuvre dévastatrice ? N'est-ce donc pas assez que la torche se soit promenée, à son aise, dans toutes ces régions, pendant tant d'années, y semant l'incendie, sous prétexte d'y établir des prairies, d'y donner de l'air et de l'espace aux pâturages ? autant d'actes qui, dans certains pays, eussent conduit leurs auteurs en prison ou aux petites maisons.

Il n'est pas jusqu'à la façon de procéder pour se procurer la térébenthine, qui ne défie le bon sens et n'ait lieu d'être employée tout exprès pour tuer le pin. Bien peu, en effet, survivent aux profondes entailles qu'on leur fait ; ceux à qui, il reste un peu de vie, sont désormais impropres à tous les travaux de charpente.

En vérité, ce qui se passe dans les forêts d'Amérique, depuis une quarantaine d'années, nous rappelle cette opération du sauvage qui coupe l'arbre au pied, pour se procurer le fruit qui est au sommet. Quand ces sauvages nous ont tuer ainsi la poule aux œufs d'or ? Il est grand temps de mettre un peu d'ordre dans tout ce désordre et d'arrêter les progrès du mal, avant que l'œuvre de destruction soit achevée. On ne peut tout faire à la fois, et il nous faut aller un pas pressé.

C'est, avant tout, à la spéculation avide que nous devons nous en prendre. Que l'on mette donc, en vigueur, immédiatement, les lois qui existent contre la destruction des richesses forestières des Etats-Unis ; si elles ne suffisent pas, qu'on en adopte d'autres, et qu'on en poursuive rigoureusement la mise à exécution.

Arrêtons, dès demain, les dévastations de ce phylloxera forestier qu'on appelle la scierie mécanique et portative ; dans quelques années, il serait trop tard.

ANAMOSA, IOWA.—Le Dr T. J. McGuire dit : "Je sais que "Brown's Iron Bitters" son un excellent tonique et donnent une satisfaction générale."

NÉCROLOGIE.

MORT DE M. FÉLIX DUCAYET.—Nous apprenons la triste nouvelle de la mort de M. Félix Ducayet, mort survenue subitement hier, jeudi, 16 août, à une heure et demie de l'après-midi. M. Ducayet, descendant de créoles de St-Domingue, était né à la Nouvelle Orléans, où il a toujours vécu. Il ne la quitta guère que pour remplir son devoir quand éclata la guerre de sécession. Il servit comme major dans l'armée Confédérée, et on ne trouverait que du bien à dire de sa carrière militaire comme de sa carrière civile. Celle-ci a été une longue suite d'un labeur pénible, honorable, poursuivi sans relache, pour faire face aux besoins d'une famille nombreuse, qu'il sut élever d'une façon intelligente, affectueuse, en père excellent. Cette famille était sa joie, son bonheur toujours nouveau ; elle lui était tout enfin.

A cel e qui se perte vaudra une douleur immense ; elle aff gera profondément aussi tous ces amis que lui avaient conquis ses belles qualités de cœur et d'esprit. A ceux qu'il laisse derrière lui et auxquels nous envoyons l'expression bien émue de notre sympathie, il lègue un nom sans tache. Tous ceux qui, comme nous, ont eu avec lui des relations intimes, ont pu apprécier en cette bonne nature le citoyen, le travailleur, le fils, le mari, le père. Nous lui devions et nous lui rendons ce dernier hommage.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui à 5 heures. Maison mortuaire 9 rue Ste Anne.

MORT DE M. JOHN C. MÉNIER.—Encore un malheur qu'il nous est bien pénible d'annoncer ici, la mort de M. John C. Ménier. Le connaître c'était l'aimer, et nous l'avons longtemps et bien connu. En effet, durant de longues années, il fut l'employé de l'ABEILLE, et l'un des plus dingents, des plus dévoués, des plus intelligents. Il ne déviait jamais de la ligne du devoir ; il se multipliait pour le mieux remplir.

Nous devons l'écrire, il nous fût rarement donné de rencontrer une nature aussi gracieuse, aussi aimable, aussi bienveillante. La douceur en lui était inaltérable. La vie même du plus heureux a des jours mauvais où le caractère s'aigrit, se révolte. Chez lui, enchaîné pourtant à un travail constant, aride, jamais de ces inégalités. Sa douceur était invariable ; toujours cette humeur excellente, prévenante, toujours le désir d'être agréable à tous.

M. John C. Ménier laisse deux filles, dont une mariée, Mme Celles. Qu'elles veuillent bien recevoir le compliment de condoléance de ceux pour qui la mort a ornelle de leur père crée un vide difficile et pénible à remplir.

M. John C. Ménier, âgé de 60 ans, était natif de la paroisse Iberville. L'enterrement aura lieu aujourd'hui. Le cortège partira, ce matin à 9 heures et demie, de sa dernière résidence No 180 rue St Philippe, entre les rues Trémé et Marais.

IVANHOE.—La maison T. B. Peterson et frères, de Philadelphie, vient de publier une nouvelle édition d'un des chefs-d'œuvres de Sir Walter Scott, *Ivanhoe*. Nous n'avons point à parler de cette œuvre, que le lecteur connaît à fond, qui a été traduite dans toutes les langues, qui a fait le tour du monde, en trouvant le succès partout.

Korivons que l'édition in-8° qui est sous nos yeux, est nette, élégante, qu'elle contient 138 pages et est enrichie d'un autographe et d'un beau portrait sur acier de Sir Walter Scott, d'après celui qui fut peint à Abbotsford, par Newton, et fût le dernier pour lequel posa le grand romancier.

Cette brochure s'obtient au prix très réduit de 15 cents ; celui de chacun des 26 volumes qui, dans cette édition nouvelle, formeront les œuvres complètes de Walter Scott.

En adressant par la poste $3 aux éditeurs, on recevra, franco, les 26 volumes, et un beau portrait de Walter Scott, portrait digne d'un cadre, ayant une valeur artistique. Les 26 volumes seront publiés de samedi en samedi.

Jamais jolie édition ne fût offerte à un tel prix.

La Société d'agriculture a mis à l'ordre du jour l'impôt sur les chats.

— Si la loi passe, a dit un de nos amis en parlant d'une chaulonne, ses appointements ne suffiront pas pour payer ses impositions.

Nous avons reçu, hier, la visite de M. WILL D. AHERN, représentant de l'*American Trade Journal*, revue industrielle et économique, publiée à St-Louis, que nous consultons toujours avec plaisir et dont nous avons souvent donné, en traduction, des extraits à nos lecteurs.

L'*American Trade Journal* est incontestablement une des meilleures revues que l'on trouve aux Etats-Unis ; elle traite, avec beaucoup de talent et de savoir, toutes les questions qui intéressent l'avenir matériel du pays, et se n'est pas sans une certaine satisfaction d'amour-propre que nous l'avons vue reproduire, en anglais, quelques-uns des articles de l'*Abeille*.

Nous n'avons pu que répéter, de vive voix, à M. Ahern, les éloges que nous avons faites, la plume à la main, de l'excellente revue qu'il représente.

M. Ahern est né à la Nouvelle-Orléans et connaît très bien notre ville ; c'est donc une excellente idée qu'a eue l'administration de l'*American Trade Journal* en l'envoyant parmi nous. Il y doit rester deux semaines.

Nous avons reçu, hier, les deux premiers numéros d'une excellente revue mensuelle intitulée *Annales Confédérées* publiée sous la direction de l'Association Historique du Sud. Elle raconte en d'excellentes termes les différents incidents de la grande lutte entre le Nord et le Sud et nous fait souvent pénétrer dans la vie privée des héros de cette guerre qui a produit et parmi nous tant d'hommes éminents, tant de vrais patriotes.

Nous espérons voir bientôt les *Confederate Annals* dans toutes les familles où l'on conserve religieusement le culte du passé et la mémoire des hommes qui ont sacrifié leur vie pour la défense de leur pays.

Le *Rappel Louisianais*, paroisse St-Jacques,) du 14 août :

Vers cinq heures, lundi après-midi, nous avons eu une forte averse, qui, malheureusement, n'a pas assez duré.

L'atmosphère a été sensiblement rafraîchie, et pendant quelques minutes chacun a pu jouir de la brise délicieuse qui venait de l'Est.

Les cannes cependant ont à peine profité de la pluie, la terre était desséchée par une sécheresse de trois semaines, que dis-je ? depuis si la surface du sol a été humectée.

—La moisson a commencé assez généralement chez les planteurs riziers, qui sont fort activement engagés à sauver leur récolte, comme on dit ici.

Les battenses sont à l'œuvre, les travailleurs en bonne demande, et jusqu'à présent le résultat semble être très satisfaisant.

La culture du riz a tellement gagné depuis quelques années que la Louisiane est presqu'en mesure aujourd'hui de faire concurrence à la Caroline du Sud.

Les deux cultures,—la canne et le riz, —vont bien ensemble, et loin de se nuire se complètent l'une et l'autre.

— Au moment d'aller sous presse nous apprenons la mort de M. Victor Choppin, laquelle a eu lieu lundi soir.

Il y a longtemps que la santé de M. Victor Choppin était chancelante, mais on ne s'attendait pas généralement à un résultat aussi fatal.

Le défunt, allié à plusieurs des plus anciennes familles de Saint-Jacques, laisse une nombreuse famille pour déplorer sa fin hâtive.

Nous offrons à ses proches nos bien sincères compliments de condoléance.

—Le *Banner* de la Pointe-Coupée publie l'avis suivant, que nous traduisons :

Décédé à sa résidence dans la paroisse de la Pointe-Coupée, mercredi le 1er août 1883, Emile Bélions, natif de cette paroisse et âgé de 40 ans.

Le Journal du Havre.

L'autre jour, le *Temps*, qui est un journal grave, et dont la sympathie, pour certaine anglo-française, s'est des long temps manifestée, se montrait fort scandalisé de tout le fracas que fait, autour de la question du Canal de Suez, "ces boutiquières en colère". Cette expression, aussi exacte que pittoresque, donne bien la raison de tout ce mouvement. Les Anglais, à force de s'étendre, en viennent à ce point, de mépriser tout ce qui n'est pas leur intérêt propre, et d'identifier, partout, cet intérêt avec les questions qui les passionnent. Ainsi, nous disions plus haut, le chef de l'opposition Tory, dans la Chambre des lords, s'est réclamé la construction d'un canal *britannique* à travers l'isthme de Suez ; à quoi M. Gladstone, avec une bonhomie indignée, vient de répondre dans la Chambre des communes, "qu'il n'y a de *canal britannique, que sur le territoire britannique*."

Cela est parfaitement dit et prouve qu'en ce moment, du moins, le gouvernement anglais se règle moins d'après les notions de l'équité et des convenances internationales. Cela veut dire ainsi que dans l'esprit du gouvernement, l'Egypte n'est point—et ne doit point être—un pays ayant, une possession britannique. Mais est-ce que le cabinet Gladstone n'est pas déjà débordé par l'assaut que lui livrent "les boutiquiers en colère?" Et ceux-ci ne finiront-ils pas par ébranler le cabinet libéral ?

Peut-être ces boutiquiers en colère ontils cru que leurs cris nous allaient intimider et que la France, pour ne pas perdre la si précieuse — et si profitable — amitié de l'Angleterre, renoncerait à ce qu'elle juge bon et utile à ses intérêts et à son expansion au dehors. Les Anglais s'illusionnent ; si nous considérons leur agitation avec un certain étonnement, avec un certain dépit, même, au fond nous n'en avons cure, et tout ce tapage n'est pas fait pour nous causer le moindre trouble. Quand ils auront suffisamment crié....., ils se tairont ; mais s'ils croyaient, en agitant ainsi obtenir de nous la moindre concession sur ce que nous considérons comme nos droits et nos devoirs, ils se trompent. Ils ne construiront pas un "canal britannique" à travers l'isthme de Suez, et nous nous établirons au Tonkin, à Madagascar, à Obokh, au Congo et partout où nous jugerons bon et utile de le faire. Voilà ce que nous avons à leur dire :

"Much ado about nothing"

La Liberté, de Paris :

On n'a pas oublié que les journaux et les armateurs de l'autre côté du détroit ont soutenu avec persistance et unanimité cette thèse, que l'on pouvait, par les capitaux anglais et par l'industrie anglaise, creuser un canal britannique entre la Méditerranée et la mer Rouge. C'est à eux que s'adressait M. Gladstone, c'est à eux qu'il répondait quand il s'est écrié : "Vous oubliez qu'il ne saurait y avoir de canal britannique, en dehors du territoire britannique !"

Cette remarque était aussi correcte que logique de la part d'un homme d'Etat qui n'a cessé de répudier toute connexion, toute annexion, toute annexion, au surplus, n'infirmerait pas les droits acquis par la Compagnie de Suez doublement forte par la raison qu'à ces droits elle ajoute l'universalité qui a présidé à sa formation et présidé à son fonctionnement. Ce caractère d'universalité, M. Ferdinand de Lesseps a su le lui conserver à travers tous les obstacles, témoigné par là d'autant d'habileté que de pénétration. En effet, tout acte d'hostilité contre une Compagnie universelle, propriétaire d'une route universelle de navigation, ferait surgir contre la Grande-Bretagne l'opposition du monde entier.

Mais dans les termes où la question est actuellement posée, il y va surtout, et avant tout, des relations politiques, commerciales, économiques de la France et de l'Angleterre. La question de Suez met en jeu tous ces intérêts à la fois. C'est ce qu'un de nos hommes d'Etat les plus éminents, M. Léon Say, fait ressortir avec une rare lucidité et une grande éloquence, dans un article qu'il a adressé à la *Fortnight Review*. Les considérations que M. Léon Say a soumises à l'esprit d'équité de nos voisins, jointes aux fermes déclarations de M. Gladstone, n'ont sans doute pas été étrangères à la détermination des représentants de la nation anglaise. La motion de sir Stafford Northcote a été repoussée à une grande majorité.

LEWISVILLE, IND.—Le Rév. J. S. Cain dit "J'ai employé "Brown's Iron Bitters" pour la prostration nerveuse et j'en ai été très satisfait."

Les chemins de fer et la mobilisation, en France.

Dans le grand débat ouvert à la Chambre à propos des Conventions à conclure entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer, une part importante a été faite aux considérations militaires, dit le *Courrier du Soir*, de Paris, du 1er août. C'est qu'en effet les chemins de fer font désormais partie de l'outillage de guerre ; ils sont aussi indispensables que les canons et les fusils à tir rapide. La victoire appartient sur le champ de bataille à celui qui y verse le plus rapidement possible les plus grandes masses d'hommes.

Si nous avons été vaincus en 1870, ce n'est pas seulement parce que nous n'avions pas les plus grandes masses, mais parce que celles dont nous disposions ont été mal concentrées. Il importe donc que nous nous préoccupions non seulement de pouvoir disposer à l'avenir d'un plus grand nombre d'hommes bien armés, bien préparés, bien commandés, mais encore de pouvoir les réunir, les mettre en mouvement, les diriger sur tel ou tel point, avec toute la rapidité possible. Ce but ne peut être atteint qu'en utilisant toutes les voies ferrées du pays qui doivent pouvoir se transformer instantanément en lignes stratégiques.

A ce point de vue, il importe peu que les frais d'établissement des chemins de fer soient faits par l'Etat ou par les compagnies ; que leur personnel soit composé d'employés dépendant d'une compagnie privée ou de fonctionnaires dépendant de l'Etat ; l'essentiel est qu'ils soient construits de manière à satisfaire à toutes les nécessités de la défense et munis du matériel voulu à cet objet. L'essentiel est qu'au jour, à l'heure et à la minute commandés par les besoins de la défense nationale, directeurs, employés, matériel et ressources de toute sorte soient à la disposition complète, absolue, de l'autorité militaire. Voilà ce qui n'existait pas en 1870.

Or, maintenant, en ce qui regarde les chemins de fer, la loi du 3 juillet 1877 a prévu tout ce qu'il était possible de prévoir pour outrer ce désastre. Ainsi, aux termes de l'article premier, en cas de mobilisation partielle ou totale de l'armée, ou de rassemblement de troupes, le ministre de la guerre détermine, sur tout ou partie du territoire continental, l'obligation de fournir les prestations nécessaires pour suppléer à l'insuffisance des moyens ordinaires..... Aux termes de l'article 29, dans les cas prévus par l'article premier, les Compagnies de chemins de fer sont tenues de mettre à la disposition du ministre de la guerre " toutes les ressources en personnel et en matériel " qu'il juge nécessaires pour assurer les transports militaires. Le personnel et le matériel ainsi requis, peuvent être indifféremment employés, sans distinction de réseau, sur toutes les lignes dont il peut être utile de se servir, tant en deçà qu'au delà de la base d'opérations.

Aux termes de l'article 30, l'autorité militaire peut aussi se faire livrer par les Compagnies, sur réquisition et au prix de revient, le combustible et les autres objets qui seront nécessaires pour le service des chemins de fer en campagne. Aux termes des articles 31 et 33, les dépendances de la gare et de la voie, y compris les bâtiments et fils télégraphiques de la Compagnie sont à la disposition de l'autorité militaire, et, disposition essentielle, la plus importante de toutes, en temps de guerre, les transports commerciaux cessent de plein droit sur les lignes ferrées situées au delà de la station de transition fixée par le chef de l'opérations. Cette suppression ne donne lieu à aucune indemnité.

On est obligé de reconnaître que, en temps de guerre, ces dispositions mettent les chemins de fer dans la main du ministre de la guerre de la façon la plus absolue. Or, comme les conventions—discussion, adoptées ou rejetées, ne doivent rien changer à cette législation, on peut dire qu'elles ne préjudicient en rien aux intérêts militaires. Dans ces conditions, en effet, peu importe qu'un réseau soit dans les mains d'une Compagnie ou dans les mains de l'Etat. Ce qui importe, c'est que chaque réseau, le jour de la mobilisation, ne soit pas seulement théoriquement à la disposition du gouvernement et du chef de l'armée, mais sous la direction immédiate du dirigeant du ministre et de délégués capables d'imprimer aux transports une direction unique et intelligente. C'est à quoi la loi du 21 juillet 1873 a pourvu en instituant "des Compagnies de chemins de fer du génie " et en établissant que le service général serait préparé, dirigé et surveillé par une commission militaire supérieure, organisée d'une manière permanente sous l'autorité du ministre de la guerre et sous les ordres de la grande fonctionnaire du commissariat de l'armée, et d'un ingénieur représentant l'Etat, et d'un autre nommé par chaque Compagnie, il y a une sous-commission composée d'un officier supérieur représentant l'Etat, et d'un ingénieur représentant la Compagnie. Cette commission est chargée de toutes les constantes avec les compagnies, délégués qui siègent le long de chaque ligne en vue de l'exécution du barquement, aux lieux pour le repas, à l'embarquement des stations de bifurcation, etc.

Et voilà assez pour établir que la question qui a régné en 1870 sur nos chemins de fer ne saurait se reproduire dans l'avenir et pour démontrer combien les esprits les plus soupçonneux auraient tort de s'alarmer des conséquences de l'adoption ou de la non adoption du grand débat engagé devant le Parlement, les chemins de fer, au point de vue de la défense nationale, seront toujours prêts à rendre à celle-ci les services qu'elle est en droit d'en attendre.

On prévient les attaques de paralysie, la maladie du cœur et les affections des reins, par l'emploi du Brown's Iron Bitters.

La *République Française*, au sujet de l'adoption du fameux article 15 de la loi sur la réorganisation de la magistrature :

D'après le système accepté par la Chambre, le garde des sceaux aurait eu le droit de faire table rase, d'écarter tous les magistrats (sauf ceux de la cour de cassation, qui n'est point en cause) et de les remplacer par un personnel nouveau. Nous disons quel eût été le droit exorbitant du ministre, nous ne disons pas que la Chambre lui intimât d'aller aussi loin. Tout le monde savait qu'il y apporterait une grande modération. Néanmoins, il était revêtu, en principe, d'une vraie dictature, pendant trois mois. La commission du Sénat a trouvé de pareils pouvoirs exorbitants, et le gouvernement ne les a pas crus nécessaires. D'un commun accord, on a proposé au Sénat de remplacer la "réorganisation de la magistrature", dont parlait le projet de la Chambre, par une simple réduction du personnel. Cette réduction porterait, il est vrai, sur l'ensemble des cours et tribunaux, mais elle ne pourrait dépasser le nombre de sièges supprimés. Toutefois, puisque la mesure embrasse l'ensemble du personnel et que, par conséquent, le garde des sceaux devra, forcément, déplacer un assez grand nombre de magistrats, il faliait prévoir que plusieurs refuseraient de se rendre à leurs postes ; ils seront considérés comme démissionnaires, et pour les remplacer, le garde des sceaux devra faire entrer dans les cours et les tribunaux un nombre égal d'hommes étrangers à la magistrature assise. Mais, excepté en cas de démission, il ne pourra prendre en dehors du personnel actuel. C'est en cela, précisément, que le projet voté par le Sénat diffère de celui de la Chambre : la Chambre n'imposait aucune limite à l'introduction d'éléments nouveaux. Cela faisait dire, élégamment, à nos adversaires, qu'elle ouvrait les appétits de tous les républicains qui sont licenciés en droit.

Le texte du Sénat, qui excite peu ces appétits, nous paraît suffisant. La France sera débarrassée d'un delà de cinq cents magistrats incapables ou factieux, et, pour le moment, c'est l'essentiel.

Le *Rusty Kourier* publie l'entrefilet suivant ;

"Un savant russe a rendu visite, il y a quelque temps, à M. Adolphe Wagner, le confident de M. de Bismarck. M. Wagner lui a dit que le rétablissement du royaume de Pologne était dans l'intérêt de l'Allemagne et serait accompli malgré la Russie.

"M. Wagner ajouta que les provinces baltiques devaient tôt ou tard être incorporées à l'Allemagne, en compensation éventuelle de l'Alsace-Lorraine, où la germanisation ne faisait aucun progrès."

Nous lisons, dans le *Journal des Débats* du 4 août :

Il est à regretter que la Chambre ait été obligée de renvoyer, à la session prochaine, l'examen des derniers arrangements conclus avec le bey de Tunis. La convention du 8 juin 1883 fait le plus grand honneur aux talents diplomatiques de M. Cambon, et elle est, à tous égards, avantageuse à la France.

Les nouvelles concessions que le successeur de Mohamed le Sadok a bien le mérite de faire de très bonne grâce sont le complément, ou, plutôt, la consécration nécessaire du traité du Kasr-Said. L'expédition de 1881 avait mis entre nos mains la représentation diplomatique et les forces militaires de la Régence ; les stipulations qui ont été récemment signées à la Marsa attribuent au gouvernement français le droit de mettre à exécution "les réformes administratives, judiciaires et financières" qu'il jugera à propos d'introduire dans l'organisation de la Tunisie. En d'autres termes, Sidi Ali comprend la nécessité de se désaisir de la grande partie de son pouvoir et de ses prérogatives pour se contenter des avantages extérieurs de la souveraineté.

Le bey de Tunis aura une liste civile relativement considérable ; il jouira de tous les honneurs qui sont accordés aux chefs des Etats indépendants, mais le gouvernement de la Régence sera entre les mains du résident français.

Nous ne saurions trop applaudir à cette solution ; elle nous paraît de beaucoup préférable à une annexion définitive.

M. le docteur Fiessehoen, de la faculté de médecine de Paris, vient de publier, sous le titre de "pain hygiénique" un mémoire fort intéressant, et qui contient la description d'un procédé de perfectionnement du pain qui doit certainement présenter des avantages immenses au point de vue de l'hygiène alimentaire. Cette invention consiste dans le mélange à la farine ordinaire et en proportions minimes des trois principes minéraux les plus importants du sang humain : le fer, le manganèse et le Phosphate de chaux, qui font normalement partie intégrante de nos aliments habituels et qui constituent de précieux agents de nutrition.

Ces substances minérales, indispensables à l'entretien de l'organisme étant introduites élémentées par les exordiums, après l'accomplissement de leur rôle, doivent être renouvelées d'une manière régulière pour que la santé se maintienne. Or si par suite de mauvaises conditions hygiéniques, les principes alimentaires minéraux se trouvent assimilés en quantité insuffisante, le sang s'appauvrit et l'apparition de l'anémie aux graves conséquences ; scrofules, rachitisme, phthisie pulmonaire, etc., devient fatale.

C'est à prévenir cet état de dépérissement que s'applique l'usage du Pain hygiénique.

WEST END.—Nous le rappelons, c'est aujourd'hui, au West End, que se tire le dernier feu d'artifice japonais, et celui la laissera loin derrière lui tous ceux qui l'ont précédé. Aux derniers les bons.

La liste des pièces d'artifice est longue et d'une variété charmante. Nous engageons le public à se trouver sur les terrains du West End à six heures précises—HEURE MILITAIRE. Il aura ainsi le spectacle complet.

Pour ce genre de spectacle qui se produit dans l'espace et à une très grande hauteur, toutes les places sont bonnes. Les seule s favorisés seront ceux qui aux mains desquels tombe ront les gentils billets, les joujoux tentants qui s'échapperont des capsules déchirées au des sus des têtes.

Le soir concert et *Tableaux* avec la troupe que l'on sait ; troupe fort justement populaire. Les sujets en seront tirés du mariage sérieux et tangible à l'occasion de leurs heureux qui approchent.

Décédée hier, à 5 heures P M Dame Vve P. BOUTIÉ à l'âge de 60 ans 8 mois et 6 jours après une courte mais cruelle maladie. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille Bonnet, sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui partira de sa dernière résidence, rue Conborne entre St Philippe et Dumaine

De la part de sa famille

De St. Louis, 16 août 1883 à une heure et demie de l'après-midi, major FÉLIX DUCAYET âgé de 64 ans et natif de cette ville. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son gendre L A Iverson, son neveu Edmond Ducayet et ses filles sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu demain à neuf heures et demie. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 180 rue St Philippe entre Trémé et Marais.

Décédé hier après-midi à six heures moins un quart, Pedro MÉNIER âgé de 60 ans et natif de la paroisse d'Iberville. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles De Armas De Wolf, Barthelemy, Héno et de son gendre Emile Celles, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu demain à neuf heures et demie. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 180 rue St Philippe entre Trémé et Marais.

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste,

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, ainsi que de maisons de premier ordre.

Cherries de Duff Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.

Ports de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.

Champagnes de toutes marques en renom.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent véritable etc, etc, etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

A louer

LA MAISON DE RÉSIDENCE en briques se composant d'un rez de chaussée d'un premier étage et d'une mansarde, située au coin des rues Bourbon et Quartier. On pourra en prendre possession dès le 1er octobre.

S'adresser à HORACE L. DUFOUR.

14 août—7f 3 rue Carondelet.

Contribuables, Attention!

DERNIER AVIS.

Bureau du Trésorier, Hôtel de Ville Nouvelle Orléans 8 août 1883.

LES contribuables sont notifiés qu'à partir du 22 août, un intérêt sera exigé sur toutes les taxes pour 1883, au taux de 10 pour cent.

Jusqu'à cette date, pour faciliter les contribuables, le bureau restera ouvert tous les jours jusqu'à 6 p. m

B T. WALSH.
12 août—9f Trésorier.

On demande,

75 Ouvriers en PALETOTS.
75 " en PANTALONS.
75 " en GILETS.

De bons gages seront payés.

S'adresser à LÉON GODCHAUX.
12 août—7f

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et le guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérison garantie. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ en vente chez M. Bureau.

No 6 rue South Rampart.

29 mars—82—1 an

P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER,

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux ; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il apporte au seul l'attention sur ses prix très modiques.

Avril—ly 33 cet.

INSTITUTIONS.

Académie de St. Aloysius,

DIRIGÉE PAR LES FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR.

Enseignement Classique et Quartier.

LOUVERTURE des classes de cette Institution aura lieu le premier LUNDI de septembre prochain. L'enseignement est basé sur les études des branches commerciales, et on laisse libre à désirer quant à l'éducation morale et religieuse.

Le Français et l'Allemand sont enseignés sans primes.

L'âge d'admission est de sept à seize ans.

Pour intérêt particulier du succès des études, les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes.

14août—1m DMJ

Jefferson Academy,

93 Rue Conti, entre Bourbon et Dauphine,

Sous la direction de WILLIAM HENRY

LA 4ème session annuelle commencera le 3 A M à 9 heures P M., classes du soir de 6 1/2 à 9 heures. Pour les conditions, s'adresser à l'Académie.

12août—2m dim sam jeu

Université de l'Etat de la Louisiane

—ET—

Collège Agricole et Industriel.

Baton-Rouge, Sme.

La session de 1883-84 commence le 5 octobre.

LE Cours embrasse les branches les plus variées de l'enseignement scientifique et littéraire y compris l'agriculture et l'indust